

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2016

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 Janvier

L'an deux mil seize,

Le 8 Janvier 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, STONE A, BAILLARGE I, REVRANCHE MF, AIRVAULT JL,
COURTOIS F, POUPIN A, DELAIRE F, RENAUD F LANGLAIS J CH, CAHIER CH

REPRESENTÉS: COWLES K, VIDAULT W

ABSENTS: MERCIER S, MORIN H

SECRÉTAIRE: BAILLARGE I

Objet: Validation du procès-verbal du 4 Décembre 2016

Le Conseil valide le procès-verbal du 4 Décembre à l'unanimité.

Objet : Extension cuisine salle des fêtes : phase APD

Mr le Maire fait un historique concernant ce projet. Par rapport à la mandature précédente la rampe élévatrice entre la cuisine de la salle des fêtes et le café associatif a été supprimée ce qui impacte le montant de la DETR attribuée à l'époque : le montant attendu s'élèverait à 8 500€ environ et un report de cette subvention a été obtenu sous réserve de commencer les travaux avant mai 2016.

Mr le Maire informe que Mr VIGNIER, architecte, présente la phase APS (Avant Projet Sommaire) du projet et non la phase APD (Avant Projet Détaillé), car des informations supplémentaires sont nécessaires.

Après présentation de ce document s'élevant à 65 000€ HT (toutes options comprises), il faut y ajouter les frais d'études, l'achat de matériel et une provision pour les imprévus soit un montant total d'environ 90 000 € HT. Sachant qu'il est possible de demander une subvention au titre de CAP 79 (30%) et du FRIL. Après étude de ces informations le conseil valide la phase APS et sollicite des modifications pour établir le document APD.

Objet : Aménagement point de vue parc Eolien et plantation des haies

Mr Le Maire informe qu'il a rencontré Mr ROUDIER pour examiner différents points du bail et la convention de plantation de haies. Suite à cette entrevue Mr ROUDIER doit finaliser les documents pour présentation au prochain conseil.

Objet : Indemnité trésorier année 2015

Mr le Maire informe que le trésorier a sollicité le versement de l'indemnité de conseil pour l'année 2015 s'élevant à 347,46€. Après délibération le conseil n'est pas favorable pour verser cette indemnité.

VOTE à l'unanimité

Objet : Subvention Collège François Truffault

Mr le Maire informe que le collège a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention pour 7 élèves domiciliés à Melleran pour un voyage à Nantes. Le conseil estime que la commune a mis en place le pass'loisirs qui répond à cette demande et ne souhaite pas verser de subvention. Le conseil mandate le maire pour demander la liste des élèves pour passer l'information aux familles concernées et se rapprocher de la Communauté de Communes pour une réponse à ce niveau.

Objet : Licence IV

Mr le Maire informe qu'il y a possibilité d'acquérir une licence IV mais comme c'est la dernière dans la commune concernée il faut l'accord de la municipalité. Après l'avis de ladite commune le conseil pourra se prononcer quant à l'acquisition.

Questions Diverses

Subventions communales :

Il est rappelé que les subventions pour les associations sont versées après constat de la réalisation du projet et plafonnées à 400€.

Abri bus Vieille Ville

L'implantation de l'abri bus n'est pas choisie car il faut attendre les suites données à la réorganisation des sites scolaires engagée par la Communautés de Communes du Cœur du Poitou.

Eglise

Des devis ont été demandés pour la restauration des vitraux.

Cimetière

Entretien de la barrière du cimetière à prévoir.

Réorganisation des sites scolaires

Une longue discussion s'est instaurée au sujet de la réorganisation des sites scolaires : il est proposé d'inviter le président de la Communauté de Communes pour en discuter avec lui en conseil.

Terrains : foot et bi cross

Revoir l'entretien du terrain de bi cross

Le terrain de foot sera accessible à partir du mois d'avril

Le Maire